

ANGLETERRE.

—Un journal anglais annonce que, le 1er octobre, un grand meeting de ministres évangéliques sera convoqué à Liverpool. Plus de 200 ministres protestans y assisteront. Ce meeting a pour but de protester contre les progrès du papisme et du puseysme. Eh ! que ces ministres protestent tant qu'ils voudront, et pourront ! Serait-il en leur pouvoir d'établir pour leur doctrine une unité même apparente ? leur sera-t-il donné d'empêcher la vérité catholique de marcher, et de rallier à elle des sectateurs de l'anglicanisme ?

Non, ils resteront toujours, à cet égard, dans une impuissance absolue. Malgré leurs vœux et leurs efforts, il n'est pas de jour où l'Église anglicane ne nous fournisse quelque nouveau sujet de consolation, tant Dieu se plaît à jeter un regard de miséricorde sur cette île qui fut jadis appelée l'île des saints.

M. Ward, de l'université d'Oxford, a complété son retour au catholicisme ; il a fait lundi dernier son abjuration au collège d'Oscott. Une circonstance fort intéressante, dont personne n'avait parlé jusqu'à présent, c'est que sa jeune épouse a voulu suivre son exemple. Mgr. Wiseman, coadjuteur du vicaire apostolique de Birmingham, a présidé lui-même à cette touchante cérémonie et a administré à ces catéchumènes les sacremens de l'Église.

D'un autre côté, la conversion de M. Capes, de Bridgewater, porte ses fruits. Plusieurs des personnes les plus influentes de sa paroisse, dit le journal protestant le *Britannia*, ont déjà embrassé la foi catholique, ou se disposent à le faire, et des mesures sont prises pour bâtir une nouvelle église aux environs de celle que M. Capes a élevée à ses frais.

Une autre abjuration a eu lieu, le 31 Août, dans l'église des Trappistes du Saint-Bernard. M. John Atkinson, de Birmingham, y a fait profession publique du catholicisme après la grand'messe.

A Malte, raconte un journal de cette île, un protestant, officier du 42^e régiment écossais, se dispose à renoncer aux honneurs militaires pour se retirer dans un cloître : il prendra bientôt l'habit des carmes déchaussés.

Mais les conversions dont le public se préoccupe, parce qu'elles s'opèrent dans les classes élevées, ne sont rien comparativement à celles qui se font dans le silence de la vie humble et modeste de l'artisan. Ainsi, dans le district de Londres, où les conversions sont beaucoup moins nombreuses que dans celui de Birmingham, par exemple, on compte chaque année un millier de personnes qui rentrent au sein de l'Église catholique.

C'est, répétons-le, un admirable témoignage de la miséricorde divine, et les ministres protestans qui vont se réunir en congrès seront réduits à confesser qu'ils ne peuvent l'arrêter. *Journal des Villes et des Campagnes.*

ESPAGNE.

—*El Pensamiento de la nation*, recueil périodique rédigé par M. l'abbé Balmès avec autant de sagesse que de talent, dans son numéro du 20 août dernier, fait une analyse des 12 articles extraits de la convention du 27 avril, entre le cardinal secrétaire d'Etat Mgr. Lambruschini, et le ministre plénipotentiaire d'Isabelle. Bien que le texte de la dite convention ne soit pas officiel, puisque c'est un journal anglais, le *Times*, qui l'a publié le premier sans qu'il ait été reproduit par les organes officiels des deux gouvernemens : cependant M. Balmès montre très-bien que les plaintes soulevées injustes et ét inopportunes ; ceux qui les font entendre manquent de bonne foi. Encore une fois ; ils veulent induire en erreur le pays relativement aux dispositions toujours bienveillantes du Saint-Siège vis-à-vis de l'Espagne.

Tous les articles de cette convention sont d'ailleurs, ou la proclamation de principes sociaux reconnus par tous les hommes d'Etat en Espagne, ou bien un acte de réparation dont la justice et la nécessité ne sauraient être mises en doute.

Voici du reste cette convention, dont nous ne publions le texte qu'à titre de renseignement. Nous ne prétendons certainement pas donner plus d'importance à cette pièce qu'elle n'en a en réalité, jusqu'au moment d'un arrangement définitif entre les deux puissances. Après ces réserves, nous ne faisons pas difficulté de transcrire ce document, que nous empruntons au recueil de M. l'abbé Balmès.

“ Art. 1er. La religion catholique sera, toujours professée dans tous les domaines de la monarchie espagnole, à l'exclusion de tout autre culte.

“ Art. 2. Il y aura dans chaque diocèse des séminaires sous la direction des évêques, pour l'éducation du clergé : les évêques auront le droit exclusif de présider à l'instruction religieuse dans les Ecoles publiques.

“ Art. 3. Les monastères et les couvens existans seront conservés ; et ceux qui ont été supprimés seront rétablis en temps opportun.

“ Art. 4. Les biens du clergé non-vendus seront dévolus à l'Église et aux établissemens religieux qui en ont été dépourvus. En attendant ils seront administrés par des fonctionnaires ecclésiastiques.

“ Art. 5. Le gouvernement espagnol fournira les fonds nécessaires pour la célébration du culte et l'entretien du clergé.

“ Art. 6. Ces fonds, conjointement avec les biens non vendus, formeront la dotation de l'Église, mettront ses ministres en mesure de vivre d'une manière honorable et indépendante.

“ Art. 7. L'Église aura le droit d'acquérir et de posséder des propriétés.

“ Art. 8. Le gouvernement espagnol ne pourra réunir ni supprimer les prébendes ecclésiastiques sans une permission du Saint-Siège.

“ Art. 9. Les biens de l'Église seront considérés inviolables.

“ Art. 10. Aussitôt que le gouvernement espagnol aura doté suffisamment l'Église et le clergé, Sa Sainteté expédiera une bulle déclarant que les propriétaires des biens ecclésiastiques qui les ont acquis avant le 1er janvier

1845, ne seront point inquiétés dans leur possession ni par Sa Sainteté ni par ses successeurs.

“ Art. 11. Sa Sainteté enverra un nonce à Madrid pour la conclusion des affaires ecclésiastiques d'une importance secondaire.

“ Art. 12. L'échange des ratifications de cette convention aura lieu dans dans trois mois.”

M. Balmès entre ensuite dans la discussion de plusieurs de ces articles, et nous sommes parfaitement d'accord sur tous les points de cette solide discussion. Les raisonnemens sur lesquels s'appuie le docte publiciste sont d'ailleurs des vérités incontestables pour tous les bons catholiques ; mais elles gagnent à être exposées ainsi avec autant de clarté que de logique innattaquable. *Ami de la Religion*

PRUSSE.

—Les embarras du gouvernement prussien, en matière religieuse, ne font que s'accroître et se compliquer de jour en jour. Des scrupules de conscience se manifestent parmi un certain nombre de pasteurs *piétistes*, qui trouvent tout à coup dans la Bible, ce que l'Église catholique y avait toujours trouvé, la condamnation littérale, formelle et absolue du divorce. En conséquence, ils refusent aujourd'hui la célébration ecclésiastique aux mariages où l'une des deux parties aurait été juridiquement divorcée par un consistoire. Des plaintes en ayant été portées au ministre des cultes, celui-ci en référa aux deux hauts fonctionnaires qui se partagent le ministère de la justice et qui se divisèrent également d'opinion. M. de Savigny voulait que les ministres récalcitans fussent livrés aux tribunaux laïques, et forcés, en leur qualité de *serviteurs de l'Etat*, à remplir, quelle que fût d'ailleurs leur opinion, les devoirs de leur charge. M. Uhlen, au contraire, jugea que les ministres qui, par scrupule de conscience, refusaient leur concours à des mariages de cette espèce, devaient demeurer libres de suivre les impulsions de leur conscience. La décision royale a été favorable à ce dernier système, de sorte qu'il dépendra dorénavant de l'opinion de chaque ministre évangélique, d'accorder ou de refuser la bénédiction nuptiale à des époux dont l'un aurait obtenu la rupture canonique d'un précédent mariage. L'on comprend à quelles étranges conséquences doit conduire un système qui, d'une part jettera dans l'incertitude une grande quantité de transactions matrimoniales, et de l'autre brise le premier élément de la constitution ecclésiastique en autorisant un simple ministre à refuser le respect et l'obéissance à un jugement consistorial. Au demeurant, cet exemple fait voir en quel discrédit tombe peu à peu l'interprétation arbitraire, et même contradictoire du texte sacré, que se permettait le premier auteur de la réforme. *Ami de la religion.*

BAVIÈRE.

—L'ordonnance royale qui interdit aux étudiants Bavares la fréquentation de l'Université de Leipsick a été publiée avec la clause que quiconque viendrait à la violer ne pourrait être candidat à aucun des examens nécessaires pour être admissible aux fonctions publiques ni au ministère ecclésiastique, indépendamment des peines correctionnelles qui devraient les atteindre. Les autorités de police, aussi bien que les chefs des institutions scolaires, sont rendus responsables de la stricte exécution de l'ordonnance.

Des députés des communautés dissidentes de l'Allemagne méridionale et moyenne, se sont réunis, le 1er de ce mois, à Oppenheim pour délibérer sur leurs intérêts du moment ; car elles ne se dissimulent pas, qu'en suite de la tentative révolutionnaire de Leipsick, l'appui qu'elles trouvaient dans la connivence des gouvernemens protestans doit leur être retiré. L'on a pris la résolution de se rendre en corps à l'assemblée synodale convoquée pour le 15, à Stuttgart. Rongé doit également s'y rendre, et passant à son retour par Francfort, y célébrer son soi-disant culte, en compagnie de quelques autres prêtres apostats dont l'arrivée est attendue dans cette ville. Il est à croire que, dans les circonstances actuelles, la secte joue de son reste. *Ami de la Religion.*

TYROL.

—Sur le mont Saint-Georges, dans la vallée de l'Inn, il existe une abbaye de Bénédictins, mère de toutes celles qui postérieurement ont été fondées en Tyrol. L'on y conserve l'image miraculeuse de la Mère de douleurs, qu'avait placée sous un tilleul, dont elle porte encore le nom, le preux et vaillant chevalier Ruthold d'Aibling. Une solennelle neuvaine, destinée à célébrer la dixième fête séculaire de l'érection de cette statue, s'est terminée le 29 juillet. Elle avait été ouverte par une procession solennelle, sortie de l'antique église de l'abbaye de Fiecht, et à laquelle assistait le comte de Brandis, gouverneur-général de la province. L'on se fera une idée du pieux concours de la population tyrolienne, lorsque l'on saura que la sainte Eucharistie y a été distribuée à près de 24,000 pèlerins, sans y comprendre ceux qui avaient participé aux sacremens dans les églises paroissiales des villages de la vallée. *Ami de la religion.*

SUÈDE.

—Samedi dernier, 23 août, on a commencé à instruire un nouveau procès ; c'est celui que le consistoire intente au vicaire apostolique, parce qu'il a permis que Nilson fut reçu dans le sein de l'Église catholique, et qu'en outre il avait retiré de la misère, sur les prières des parents, trois ou quatre enfans de pères luthériens auxquels on donnait *contrairement à la loi suédoise de la nourriture et des habillemens* dans l'école catholique ; ce sont les paroles du consistoire dans sa plainte. En vain l'une des mères prétend-elle, 1^o. que sans ce secours de l'Église catholique, à laquelle elle appar-